

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 7 octobre 2025 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 1^{er} octobre 2025

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 20
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de votants : 26

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Jean-Louis CLOUET.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Josy CARREL-TORLET, pouvoir à Francis LEFEVRE, Thierry GALIN, pouvoir à Jean-Louis CLOUET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2025-10-07
BUDGET GENERAL – BP 2025
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire

Dans le cadre de l'exécution du budget primitif,
Considérant la nécessité d'ajuster les crédits du budget 2025,

Considérant l'abrogation de la délibération relative à la DM1 adoptée lors de la séance du 1^{er} juillet 2025,

FONCTIONNEMENT :

1) Service Population - Dépenses

Les lignes budgétaires relatives aux fournitures administratives sont abondées de 1.474 € pour l'acquisition de livres d'or et de livrets de famille notamment.
Des crédits sont ajoutés à hauteur de 250 € pour la confection de housses permettant de transporter le pupitre utilisé pour les prises de parole.

2) Médiathèque - Recettes et Dépenses

800 € sont prévus pour la comptabilisation et le reversement de la recette de la Braderie au Téléthon.

3) Archives - Dépenses

2.100 € sont ajoutés au budget pour l'acquisition de boîtes de conservation.

4) Centre technique municipal - Dépenses

Des réparations non prévues ont dû être effectuées sur les bus. 20.000 € sont ajoutés au budget pour pouvoir poursuivre leur entretien.

5) Ressources humaines - Dépenses

La ligne budgétaire relative aux frais de mission est abondée de 2.200 € et celle relative à la formation de 10.000 € suite à un transfert de crédits à partir du chapitre 012 « Charges de personnel ».

6) Finances - Recettes et Dépenses

Les montants relatifs à la fiscalité et aux dotations ont été notifiés depuis le vote du budget, les crédits afférents sont modifiés comme suit :

Taxes foncières et habitation	9 519
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	- 100 710
Allocations compensatrices	111 738
Dotation forfaitaire	4 326
Dotation de solidarité urbaine	23 103
Dotation nationale de péréquation	- 25 182

120 € sont prévus pour le versement d'une subvention au GNR 39-45.

Les frais de portage liés à l'acquisition de La Taverne, d'un montant de 6.183,02 €, doivent être imputés en fonctionnement, les crédits afférents (6.184 €) sont inscrits au budget.

371,80 € sont inscrits au budget pour l'admission en non-valeur d'une créance éteinte.

Depuis le passage en M57, les immobilisations sont amorties dès la date de mandatement. Il est nécessaire d'ajouter 80.000 € pour la dotation 2025.

1,38 € sont ajoutés au chapitre 002 suite à la dissolution de l'UAFR Béthisy-Saint-Martin. Les crédits liés à la dissolution de l'AFR Mondésir et de la ASA Bellebrise seront au final inscrits dans une décision modificative ultérieure.

Pour équilibrer la section, le virement à la section investissement est diminué de 87.704,42 €.

INVESTISSEMENT :

1) Acquisitions foncières - Dépenses

15.165 € sont prévus au budget à l'article 21321 pour le rachat à l'EPFLO du local « La Taverne ».

2) Opération 100 « Bâtiments » - Dépenses et Recettes

Les crédits liés à la réfection de la toiture du CTM sont abondés de 17.687 € pour correspondre au montant du marché.

Une subvention d'un montant de 88.708 € a été notifiée à la Commune au titre de la DETR pour les travaux dans les bâtiments.

3) Opération 102 « Culture » - Dépenses et Recettes

4.492,80 € sont ajoutés pour la phase 5 du marché lié aux réserves externalisées du Musée.

La DRAC a notifié à la Commune une subvention d'un montant de 14.161 € pour la réfection d'une partie de la toiture de l'église Saint-Denis.

4) Opération 104 « Eclairages publics » - Dépenses et Recettes

Les crédits inscrits au budget (40.000 €) sont augmentés de 112.000 € (transfert de crédits). Pour des raisons de sécurité et réglementaires, le relevé des réseaux d'éclairage public, prévu sur plusieurs années, sera effectuée en totalité en 2025.

Le SE60 subventionne à hauteur de 25 % soit, 9.137,67 € (arrondis à 9.137 € dans le budget) l'installation d'une borne de recharge au CTM.

5) « Opération 105 « Etudes » - Dépenses

10.000 € (transfert de crédits) sont ajoutés à cette opération dans le cadre de la réalisation de l'étude de circulation « Quartier Clos des Charmes et Vieux Crépy ».

6) « Opération 109 « Voiries et Espaces verts » - Dépenses et Recettes

122 K€ sont transférés aux opérations 104 et 105.

Une provision de 65.420,53 € pour travaux est inscrite.

Les crédits liés à l'acquisition d'une table d'orientation sont diminués de 800 €.

Depuis le vote du budget, l'Agence de l'Eau a notifié à la Commune une subvention d'un montant de 135.600 € au titre de la gestion des eaux pluviales.

7) AP 123 « Collégiale Saint-Thomas » - Recettes

La Fondation du Patrimoine a alloué à la Commune 12.000 € supplémentaires qu'il convient d'inscrire au budget.

8) « Finances » - Dépenses et recettes

Le chapitre 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement » est diminué de 63,75 € en dépenses suite à la reprise des résultats de l'UAFR Béthisy-Saint-Martin.

La dotation aux amortissements est abondée de 80.000 € (contrepartie en dépenses de fonctionnement).

200 K€ sont ajoutés au chapitre 041 en dépenses et en recettes afin de permettre l'intégration de La Taverne à notre patrimoine et de gérer les avances sur marchés publics.

Le virement de la section fonctionnement est diminué de 87.704,42 €.

Le montant de l'emprunt est diminué de 150 K€.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Abroger la délibération DEL2025-07-08 du 1^{er} juillet 2025 relative à la décision modificative n°1 du budget 2025,
- Adopter les ajustements budgétaires suivants :

FUNCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	Mouvement
70	Produits de services	800,00
73	Impôts et taxes	9 519,00
74	Dotations, subventions et participations	41 104,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	1,38
Total		51 424,38

Dépenses

Chapitre	Libellé	Mouvement
011	Charges à caractère général	42 208,00
012	Charges de personnel	- 12 200,00
014	Atténuation de produits	27 829,00
65	Autres charges de gestion courante	1 291,80
042	Opérations d'ordre entre sections	80 000,00
023	Virement à la section investissement	- 87 704,42
Total		51 424,38

INVESTISSEMENT

Recettes

Chapitre	Libellé	Mouvement
13	Subventions	259 606,00
16	Emprunt	- 150 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	80 000,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00
021	Virement de la section fonctionnement	- 87 704,42
Total		301 901,58

Dépenses

Chapitre	Libellé	Mouvement
Opération 100	Bâtiments	17 687,00
Opération 102	Culture	4 492,80
Opération 104	Eclairages publics	112 000,00
Opération 105	Etudes	10 000,00
Opération 109	Voiries et Espaces verts	- 57 379,47
21	Acquisitions foncières	15 165,00
041	Opérations patrimoniales	200 000,00
001	Solde d'exécution reporté	- 63,75
Total		301 901,58

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251007-DEL2025-10-07-BF
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

2 abstentions :

Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, pouvoir à Francis LEFEVRE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme,

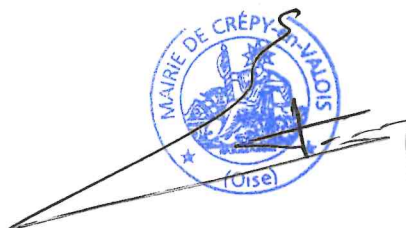
A Crépy-en-Valois, le 7 octobre 2025.

Publié sur le site internet
de la commune

le : 09 OCT. 2025

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20251007-DEL2025-10-07-BF
Date de télétransmission : 09/10/2025
Date de réception préfecture : 09/10/2025